

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 74 (1923)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rajeunir le sang de la race, soit pour remplacer les chèvres qui doivent avoir émigré dans le massif de la Bernina.

Nous n'avons mentionné ici que quelques espèces marquantes de la faune de notre Parc national, et nous n'avons pas parlé de la prospérité de sa flore. Mais le peu que nous avons dit suffira sans doute à montrer le merveilleux épanouissement de la vie laissée à ses lois naturelles et à son libre jeu, et à prouver quel appauvrissement coûte à la Mère Nature l'insatiable avidité de l'homme, son rejeton dégénéré. Ceux qui veulent contribuer à maintenir l'intégrité de ce coin de nature vierge sur le sol de la Suisse, peuvent se faire recevoir membres de la Ligue suisse pour la protection de la nature, en versant une cotisation annuelle minimum de 2 francs, au secrétariat, Oberalpstrasse 11, Bâle. (Compte de chèques postaux V. 331.)

(„National-Zeitung“, 12 mars 1923.)

---

## CHRONIQUE.

---

**Confédération.** *Examen fédéral.* Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux à M. *Johannes Philipp*, de Fürstenau (Grisons).

---

## CANTONS.

---

**Vaud.** *Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers (17 février 1923).* La Société vaudoise des forestiers a tenu son assemblée générale, à Lausanne, le 17 février dernier, au Palais de Rumine.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants qui étaient au nombre d'environ 95, parmi lesquels nous avons l'honneur de compter MM. le Conseiller d'Etat *Porchet*, chef du Département de l'Agriculture du canton de Vaud, *Petitmermet*, inspecteur fédéral des forêts et *E. Muret*, chef du Service cantonal des forêts, le président M. *J. J. de Luze* énumère les membres décédés au cours de l'année écoulée. Parmi ceux-ci, il convient de relever le nom de M. *M. Decoppet*, inspecteur général des forêts à Berne.

M. de Luze montre en quelques mots l'activité professionnelle ainsi que le caractère courtois de M. Decoppet, qui fut arraché subitement à l'affection de sa famille et de ses amis après une courte maladie.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des défunts.

Les comptes de 1922 bouclant par un boni de 351 fr. 75, ceux de 1923, budgétés par 125 fr. de déficit, sont adoptés. L'assemblée décide la réédition du volume I des „Beaux Arbres du Canton de